

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
2ème année*

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)
parcours Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)
parcours Ingénierie, Données et Apprentissage (IDA)
parcours Innovative Information Systems (2IS)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)
parcours Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)
parcours Ingénierie, Données et Apprentissage (IDA)
parcours Innovative Information Systems (2IS)

est composée comme suit :

- ALIGON Julien, Maître de conférences
- ANDONOFF Eric - Maître de conférences
- CUSSAT-BLANC Sylvain - Maître de conférences
- GRANDI Umberto - Maître de conférences
- HANACHI Chihab- Professeur des universités
- NAVARRE David - Maître de conférences
- RAVAT Franck - Professeur des Universités
- THEVENIN Jean-Marc - Maître de Conférences
- VERSTAEVEL Nicolas - Maître de Conférence

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 06/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

